



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 29 août 2022, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

M. Yvon Alie:

- Circulation rue Charcot:
 - lors des Rendez-vous de la mairie;
 - autobus scolaires vides;
 - algorithmes google vers le centre des glaces et la route 132.

M. Sylvain Turcotte:

- Club de voile de Mézy. Membres non-résidents.

Mme Jolyne Plourde:

- Circulation et réfection de la rue Charcot:
 - o demande d'analyse du flux de circulation.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220829-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants:

10.4 Adjudication d'un contrat pour la conception et la demande de certificat d'autorisation pour le boisé Lionel-Daunais (P-19-PA-05-A)

11.3 Modification à la servitude du 695 Marie-Victorin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-2

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Adoption de règlements

220829-3

Adoption Règlement numéro 2022-372 ordonnant l'interdiction de distribution de certains sacs d'emplettes de plastique

CONSIDÉRANT que l'article 7 du Règlement 2022-372 ordonnant l'interdiction de distribution de certains sacs d'emplettes de plastique diffère de celui du projet de règlement en ce qu'il prévoit la date d'entrée en vigueur des articles 3 et 4 au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT que les changements apportés ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-372 - Règlement ordonnant l'interdiction de distribution de certains sacs d'emplettes de plastique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-4

Adoption Règlement numéro 2022-373 concernant les nuisances olfactives et remplaçant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-373 - Règlement concernant les nuisances olfactives et remplaçant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

Madame Isabelle Bleau, conseillère, se retire pour ce point. La propriété visée appartient à sa soeur.

220829-5

476, boulevard Marie-Victorin – demandes de PIIA et site du patrimoine no 2022-70118

Il est proposé de modifier le paragraphe 1 de la résolution n° 220704-11 de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2022 en le remplaçant par ce texte :

- La demande de PIIA et site du patrimoine numéro 2022-70118 pour autoriser des réparations et rénovations aux balcons et revêtement mural, d'un immeuble situé au 476, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2022-126 et U2022-127, sauf en ce qui concerne la condition pour la couleur des colonnes. Celle-ci devient une suggestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Isabelle Bleau reprend son siège.

220829-6

Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 - réunion du 22 février 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 22 février 2022.

220829-7

Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 8 mars 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 8 mars 2022.

220829-8

Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 17 mars 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 17 mars 2022.

220829-9

Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 27 avril 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 27 avril 2022.

220829-10

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 24 mai 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 24 mai 2022.

220829-11

Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 25 mai 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 25 mai 2022.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

M. Jean Martel, maire et Mme Josée Bissonnette, conseillère se retirent pour le point suivant puisqu'un ou des membres de leur famille sont nommés dans le rapport d'effectifs.

M. Raouf Absi assume la présidence.

220829-12

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 19 juin au 14 août 2022 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 22 août 2022.
2. De féliciter Mme Sophie Lambert, secrétaire de direction à la Direction du génie pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel, Absi et Mme Bissonnette reprennent leur siège.

Listes des déboursés et virements budgétaires

220829-13

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des chèques numéros 198514 à 198607 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198608 à 198692 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198693 à 198774 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198775 à 198824 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198825 à 198903 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198904 à 198944 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 198945 à 199068 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
 - paiements électroniques S-21786 à S-21859;
 - paiements électroniques S-21860 à S-21925;
 - paiements électroniques S-21926 à S-22000;
 - paiements électroniques S-22001 à S-22053;
 - paiements électroniques S-22054 à S-22114;
 - paiements électroniques S-22115 à S-22161;
 - paiements électroniques S-22162 à S-22251.

3° D'approuver les prélèvements directement aux comptes bancaires suivants:

- prélèvements directement au compte bancaire 166 à 168 pour un montant de 4 993,00 \$;
- prélèvements directement au compte bancaire 169 à 172 pour un montant de 17 152,49 \$;
- prélèvements directement au compte bancaire 173 à 175 pour un montant de 2 151,21 \$;

4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-14

Liste des virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2022
au 22 août 2022

Écritures 5396 à 5406

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-15

Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1^{er} juin au 31 juillet 2022, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

220829-16

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et de

conclure des contrats de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer des véhicules légers;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3246 préparé par la Direction des travaux public daté du 11 août 2022;

Il est proposé :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Boucherville au regroupement d'achats gérés par le CAG pour l'année 2023 en fonction des budgets alloués au PTI et jusqu'à concurrence d'un montant de 344 966,07 \$, taxes incluses.
2. De s'engager à respecter les termes du contrat avec les prestataires retenus par le CAG comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseurs à qui les contrats sont adjugés.
3. D'autoriser l'adjoint, support à l'administration et aux opérations de la Direction des travaux publics à signer tout document requis par le CAG dans le cadre de cette adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

220829-17

Non-adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux correctifs en structure (phase 1) à la bibliothèque municipale (C-22-13-I)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réalisation de travaux correctifs en structure (phase 1) à la bibliothèque municipale (C-22-13-I);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3247 préparé par la Direction du génie daté du 17 août 2022 sur le sujet;

Il est proposé de ne pas adjuger le contrat pour la réalisation de travaux correctifs en structure (phase 1) à la bibliothèque municipale étant donné que le prix des soumissions reçues dépasse le budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-18

Adjudication d'un contrat pour la construction de branchements au 1311A, rue Ampère (C-22-14-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de branchements au 1311A, rue Ampère (C-22-14-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3250 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de branchements au 1311A, rue Ampère à La Sablière de Warwick Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 110 174,36 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, conditionnement à la réception du paiement de la directive de branchement par le résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-19

Adjudication d'un contrat pour la construction de branchements au 1206, rue Volta (C-22-14-E)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de branchements au 1206, rue Volta (C-22-14-E);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3251 préparé par la Direction du génie daté du 19 août 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de branchements au 1206, rue Volta à Excavation Solco inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 114 658,14 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, conditionnellement à la réception du paiement de la directive de branchement par le résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-20

Adjudication d'un contrat pour la conception et la demande de certificat d'autorisation pour le boisé Lionel-Daunais (P-19-PA-05-A)

Ce point est reporté.

220829-21

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase 2) du secteur rue Pierre-De Caumont (phase 1) (P-22-AM-11-M2)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase 2) du secteur rue Pierre-De Caumont (phase 1);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3227 préparé par la Direction du génie daté du 18 juillet 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase 2) du secteur rue Pierre-De Caumont (phase 1) à Solmatech inc. pour un montant total de 71 527,98 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-22-AM-11-M2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-22

Reconduction du contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SI-22-10)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3243 préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 août 2022 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SI-22-10 Travaux de rinçage unidirectionnel à Nordikeau Inc. pour un montant de 44 150,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-23

Reconduction du contrat de nettoyage de puisards (SP-20-26)

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3241 préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 août 2022 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-26 Nettoyage de puisards à Beuregard Environnement Ltée pour montant de 89 726,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-24

Reconduction du contrat Sortie et mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve (SP-21-31)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3245 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 10 août 2022;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-31 Sortie et mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve à Urgence Marine Inc., pour un montant de 114 657,67 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses

et conditions prévus aux devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-25

Reconduction du contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes (SP-22-09)

CONSIDÉRANT le contrat travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3242 préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 août 2022 sur le sujet;

Il est recommandé de reconduire le contrat SP-22-09 Travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes à Abattage Larivée Inc., pour un montant de 86 007,05 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-26

Adjudication - abattage d'arbres en rives et boisés urbains

CONSIDÉRANT que l'abattage d'arbres en rives et dans les boisés urbains est nécessaire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3237 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 11 août 2022;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'abattage d'arbres en rives et dans les boisés urbains à Asplundh Canada ULC pour un montant de 97 933,41 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

220829-27

Approbation d'un signataire pour la convention d'aide financière entre le Réseau de Transport de Longueuil et la Ville de Boucherville relativement à l'aménagement du stationnement incitatif De Mortagne situé au 1200, rue Ampère à Boucherville (P-17-AM-06)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a déjà conclu une entente sur le financement et sur les modalités de paiement de divers projets dont l'aménagement du stationnement incitatif De Mortagne;

Il est proposé d'autoriser M. Claude Poirier, directeur du génie ou un chef de service de cette même direction à soumettre et à signer la convention d'aide financière entre le Réseau de Transport de Longueuil et la Ville de Boucherville relativement à l'aménagement du stationnement incitatif De Mortagne situé au 1200, rue Ampère à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-28

Proanima - Addenda no.3 - Modification au contrat de service de gestion animalière par le remplacement de l'article 5.2

CONSIDÉRANT que le 6 septembre 2017, un contrat pour la fourniture de services de gestion animalière a été formé aux termes de la résolution 170828-40 du conseil ordinaire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été modifié une première fois en 2020, aux termes de la résolution 200824-29 du conseil de la Ville afin de confier à Proanima certaines responsabilités relatives à l'application du Règlement municipal et du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002);

CONSIDÉRANT que ce contrat a été modifié une deuxième fois en 2021, aux termes de la résolution 210705-42 du conseil de la Ville afin de permettre à Proanima d'avoir l'agilité nécessaire pour obtenir du financement auprès de leur institution financière pour leurs projets de réfection et d'aménagement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3238 préparé par la Direction du greffe daté du 22 juillet 2022;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville approuve l'Addenda no.3 - Modifications au contrat de services de gestion animalière.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-29

Modification à la servitude du 695 Marie-Victorin

Ce point est reporté.

Affaires diverses

220829-30

Protection des milieux naturels et de l'habitat de la rainette faux-grillon - aide financière à Nature-Action Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'est dotée d'une stratégie d'acquisition de milieux naturels afin d'en accroître de 20 % les superficies;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté en avril 2022 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2022-96 qui établit des mesures de protection sur plusieurs terrains d'intérêt écologique à Boucherville;

CONSIDÉRANT les démarches de Nature-Action Québec pour identifier des opportunités d'acquisition et identifier des bailleurs de fonds potentiels;

CONSIDÉRANT la collaboration de longue date entre la Ville et Nature-Action Québec pour l'acquisition et la mise en valeur des milieux naturels de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3244 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 11 août 2022;

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 268 400 \$ à Nature-Action Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220829-31

Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande à la Ville de Boucherville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est par conséquent proposé d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

220829-32

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 01.

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière